



**COLLEGE JULES FERRY**  
10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS  
Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr

**PROCES-VERBAL**  
**de la Séance n° 1 du CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018**  
**du lundi 6 novembre 2017**

Le quorum étant atteint, Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Principale du collège, Présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17h34.

Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Présidente du Conseil d'Administration, désigne Monsieur Mikaël DECROU, comme secrétaire de séance.

La séance est levée à 19h.

Le Secrétaire de séance,

Mikaël DECROU

La Présidente de séance,

Sylvie LE GOURRIELLEC



### **Adoption du Procès Verbal du 26 juin 2017 :**

Le procès verbal du conseil d'administration du lundi 26 juin 2017 et le procès verbal du mardi 28 mars 2017 sont adoptés à l'unanimité.

### **Adoption de l'Ordre du Jour :**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

### **Ordre du jour :**

- Adoption des deux derniers procès-verbaux
- Adoption de l'Ordre du Jour
- Désignation du secrétaire de séance
- Installation des instances

### **A. Affaires administratives**

- Autorisation de recrutement des AED
- Convention de stage d'observation
- Convention Bravo les Artisans
- Convention d'occupation précaire des logements mis à disposition par le département
- Convention Partenariat avec le collège Courtanvaux

### **B. Affaires Financière**

- Avenant annuel à la convention d'utilisation des installations sportives communale
- Convention de restauration et d'hébergement
- Contrats et Conventions (art 28 du code des marchés publics)
- Financements des voyages et activités 2018
- Renouvellement du marché « Ugap Gaz 4 »
- Découpage trimestriels – Restauration : Tarifs
- Tarifs divers (photocopies/dégradations ou pertes)
- Admission en non-valeur
- Délibération modificatrice pour vote

### **C. Questions diverses (A communiquer 48 heures avant la date du CA)**

- Une seule question diverse



**A. Affaires administratives :**

1. Autorisation des recrutements des AED :

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation de signer les contrats des assistants d'éducation.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Autorisation pour le chef d'établissement de signer les contrats des assistants d'éducation.**

**Votes exprimés :**

|                             |   |    |
|-----------------------------|---|----|
| - POUR                      | : | 17 |
| - CONTRE                    | : | 0  |
| - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0  |

2. Installation des instances :

Mme la Présidente du Conseil d'Administration présente les différentes instances suite aux élections pour l'année scolaire 2017-2018 (voir annexes)

3. Autorisation de signature de conventions :

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer les conventions « BRAVO LES ARTISANS ».

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Autorisation pour le chef d'établissement de signer les conventions « BRAVO LES ARTISANS ».**

**Votes exprimés :**

|                             |   |    |
|-----------------------------|---|----|
| - POUR                      | : | 17 |
| - CONTRE                    | : | 0  |
| - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0  |

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer les conventions de stages d'observation en entreprise des élèves de 3<sup>ème</sup>.



**COLLEGE JULES FERRY**  
10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS  
Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Autorisation pour le chef d'établissement de signer les conventions de stages d'observation en entreprise des élèves de 3<sup>ème</sup>.**

**Votes exprimés :**

|                             |   |    |
|-----------------------------|---|----|
| - POUR                      | : | 17 |
| - CONTRE                    | : | 0  |
| - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0  |

4. Convention d'occupation précaire des logements mis à disposition par le département :

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation de pouvoir signer les conventions d'occupation précaire des logements mis à disposition par le Conseil Départemental de la Sarthe.

**Votes exprimés :**

|                             |   |    |
|-----------------------------|---|----|
| - POUR                      | : | 17 |
| - CONTRE                    | : | 0  |
| - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0  |

5. Convention partenariat avec le collège Courtanvaux

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation de pouvoir signer la convention de partenariat entre le collège Jules Ferry de Saint Calais et le collège Courtanvaux de Bessé sur Braye pour les sorties et les voyages scolaires réalisés conjointement sur les 2 établissements mais dont l'un des 2 établissements serait support financier du projet avec facturation au second établissement au prorata du nombre de participants.

**Votes exprimés :- POUR** : 17

|                             |   |   |
|-----------------------------|---|---|
| - CONTRE                    | : | 0 |
| - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0 |



## B. Affaires financières :

1. Avenant annuel à la convention d'utilisation des installations sportives communales

### OBJET DE LA DELIBERATION :

Madame la présidente demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs.  
Le collège s'engage à verser à la commune une contribution financière sur la base des tarifs négociés entre la commune et le département à savoir pour l'année 2016.17 **5462.80 euros**

|                         |                             |   |    |
|-------------------------|-----------------------------|---|----|
| <b>Votes exprimés :</b> | - POUR                      | : | 17 |
|                         | - CONTRE                    | : | 0  |
|                         | - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0  |

Les représentants des parents d'élèves soulignent l'absence du représentant de la mairie et du représentant du département. Ils insistent sur l'absence du représentant de la mairie à de nombreux conseils d'administration. Ceci empêche d'avoir les réponses à de nombreuses interrogations notamment sur l'indisponibilité de la piscine communale en fin d'année scolaire depuis trois ans.

2. Convention de restauration et d'hébergement :

### OBJET DE LA DELIBERATION :

Mme La présidente demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de voter la possibilité d'accueillir des élèves d'autres établissements scolaires au service restauration tel que lors de l'examen du brevet.

|                         |                             |   |    |
|-------------------------|-----------------------------|---|----|
| <b>Votes exprimés :</b> | - POUR                      | : | 17 |
|                         | - CONTRE                    | : | 0  |
|                         | - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0  |

3. Contrat et convention (art 28 du code des marchés publics) :

### OBJET DE LA DELIBERATION :

Madame la présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de délégué au chef d'établissement la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et par décision modificative.

-de 25000 euros dispensé de publicité et de mise en concurrence  
Entre 25000 et 90000 euros Publicité obligatoire



Au-dessus de 203000 euros Publicité obligatoire dans les registres spécialisés

**Votes exprimés :** - POUR : 17  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0

4. Financement des voyages et activités 2018 (annexe tableau et budget voyage) :

**Votes exprimés :** - POUR : 17  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur la différence de participation de deux sorties « théâtre » sur les niveaux 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.

Mme la gestionnaire et Mme la présidente précisent que pour la sortie des 6<sup>e</sup> une participation à hauteur de 4€ par le FSE (pour les adhérents) viendra compenser la différence de prix de cette sortie. Par contre pour la sortie des 4<sup>èmes</sup> aucune demande n'a été faite au FES par le professeur organisateur selon la trésorière du FSE. Ceci explique que la construction de ces deux sorties sur le même thème soit complètement différente.

5 – Renouvellement du marché « Ugap Gaz 4 » :

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Madame la présidente demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de renouveler l'offre de marché UGAP « GAZ 4 »

**Votes exprimés :** - POUR : 17  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0

6 – Découpage trimestriel – Restauration : Tarifs

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Votes exprimés :** - POUR : 17  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0

Présentation Découpage trimestriel pour l'année 2017-2018



7 – Admission en non-valeur (créance 2014)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

|                         |                             |   |    |
|-------------------------|-----------------------------|---|----|
| <b>Votes exprimés :</b> | - POUR                      | : | 17 |
|                         | - CONTRE                    | : | 0  |
|                         | - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0  |

8 – Délibération Budgétaire Modificative pour vote

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Dont une DBM entre service ALO/SRH pour la maintenance (coût plus important au niveau des cuisines)

La seconde DBM concerne un prélèvement sur fond de roulement afin de permettre l'achat de matériel pédagogique en technologie pour 1711€ et en sciences physiques pour 735€.

Et l'admission en non-valeur vu précédemment pour 80,14€.

|                         |                             |   |    |
|-------------------------|-----------------------------|---|----|
| <b>Votes exprimés :</b> | - POUR                      | : | 17 |
|                         | - CONTRE                    | : | 0  |
|                         | - ABSTENTIONS, BLANCS, NULS | : | 0  |

*Les décisions budgétaires modificatives non soumises au vote du CA. Elles s'imposent principalement pour des ressources nouvelles spécifiques la re-constatation du produit scolaire et les dotations aux amortissements non prévues au budget initial. Ces modifications sont immédiatement exécutoires. Le chef d'établissement informe la commission permanente et rend compte au CA de ces modifications apportées sans son vote (article R. 421-60 Code de l'éducation )*

**C – Questions diverses :**

Madame la Présidente du Conseil d'Administration lit la question posée par les ATTEE :

**« Le poste de Mme SAUSSEREAU sera-t-il remplacé ? »**

Mme la principale a contacté Mme CLEMENT, du département, service moyens et ressources pour l'enseignement par téléphone le 20 octobre 2017. Cette dernière lui a affirmé que le poste occupé par Mme SAUSSEREAU sera maintenu et assuré qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir sur le devenir de ce poste.